



*Maurepas,
le 22 Juin 1998*

CABINET DU MAIRE
Réf. : GM/MM n° 101/98

*Georges MOUGEOT
Maire de MAUREPAS*

à

*Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
COLLECTIF DE LA RUE DE CHEVREUSE*

*Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,*

Vous avez bien voulu me faire parvenir, par un courrier du 18 Juin 1998, un compte rendu de votre réunion du 12 Juin à laquelle comme vous le savez je n'ai pu me rendre, ayant demandé à un des organisateurs de m'excuser, ce qui n'a pas été fait.

Il n'empêche que les Conseillers municipaux, présents à votre réunion, m'ont fait un fidèle compte rendu de ce qui avait été dit et je tenais à vous faire part du déroulement du dossier.

Contrairement à ce que vous dites, un certain nombre d'actions ont déjà été entreprises, tant au niveau du Commissariat pour le contrôle de la vitesse des voitures qu'au niveau des différentes autorités compétentes concernant la circulation sur le CD 13.

J'ai en effet ce matin reçu l'Ingénieur subdivisionnaire de la Direction Départementale de l'Equipeement (DDE), pour savoir dans quelle mesure la circulation aux camions pourrait être interdite sur le CD 13 en période nocturne.

La marche à suivre est assez complexe mais sera entamée avec détermination.

Je ne pense pas pouvoir vous donner des réponses positives avant la fin du mois de Juin, car il y a nécessité de prendre l'avis à la fois de la Direction Départementale de l'Equipeement, de Monsieur le Préfet, de Monsieur le Président du Conseil Général (voirie départementale), du Maire de Coignières et de l'AZACOMA, pour étudier un problème de déviation concernant la circulation desdits véhicules.

Je vous propose donc de nous rencontrer au tout début Septembre.

.../..

Concernant la Société USIFROID, les courriers ont été faits en leur temps et celle-ci s'est engagée à la période des plantations, c'est-à-dire en Novembre, à compléter la haie du côté du CD 13. Je tiens à vous dire cependant que nous sommes en domaine privé, avec un règlement d'Association Syndicale privée et que le Maire n'a pour seul pouvoir que de persuader la Présidente de l'Association de faire qu'un de ses membres se conforme au règlement de lotissement.

Il semble que cela soit en voie de règlement.

Je vous donne donc rendez-vous, si vous le voulez bien, au tout début Septembre en un lieu que nous définirons ensemble, mais avec les représentants des interlocuteurs que je vous ai cités.

Avec mes sentiments dévoués.

Le Maire,
Georges MOUGEOT

